

Conditions générales de vente HOGREFE

1. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1.1 - Toute passation de commande par l'acheteur ou l'utilisateur de la commande (ci-après le « CLIENT ») de test(s) et/ou de matériel(s) ÉDITIONS HOGREFE FRANCE (ci-après désignés les « TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE »), quelles qu'en soient les modalités, comporte l'acceptation par celui-ci des conditions exposées ci-dessous, nonobstant toute clause et condition contraire susceptibles de figurer sur tout document du CLIENT ou de son représentant. Notamment, les bons de commande ne seront acceptés par les ÉDITIONS HOGREFE FRANCE que si le CLIENT a rempli ses obligations décrites aux articles 3 et 4 des présentes Conditions Générales de Vente au moment de la commande.

1.2 - Si les commandes sont passées pour un tiers utilisateur, le CLIENT se porte fort des qualifications professionnelles de l'utilisateur, conformément à l'article 3 des présentes Conditions Générales de Vente.

2. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

2.1 - Tous les TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE sont protégés soit par des copyrights étrangers, soit par les droits d'auteur.

2.2 - En conséquence, les CLIENTS s'interdisent, sauf autorisation préalable et écrite des ÉDITIONS HOGREFE FRANCE de :

- toute reproduction, de quelque manière que ce soit, des TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE, totale ou partielle, quel qu'en soit le procédé ;
- toute informatisation de tout ou partie des TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE;
- toute adaptation ou transformation des TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE sur un autre support que celui prévu par les ÉDITIONS HOGREFE FRANCE ;
- toute traduction des TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE ;
- toute mise à disposition, transfert ou cession, même gratuits, et à quelque titre que ce soit, des TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE à des tiers, et en particulier à toute personne autre que l'utilisateur qui a été désigné comme tel aux ÉDITIONS HOGREFE FRANCE lors de la commande.

2.3 - Toute infraction donnera lieu à des poursuites par les ÉDITIONS HOGREFE FRANCE.

3. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

3.1 - Les TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE sont destinés à des applications scientifiques et requièrent des compétences professionnelles spécifiques lors de la passation de commande. Des renseignements sont donc demandés aux CLIENTS afin de s'assurer de la qualification nécessaire à l'utilisation des TESTS.

3.2 - Les personnes qualifiées sont les titulaires du titre de psychologue, tel que définis par les décrets 90-255 et 90-259 du 22 mars 1990, pris en application de la loi du 25 juillet 1985, et conformément au code de déontologie des psychologues du 22 mars 1996, ou inscrits au répertoire ADELI ou titulaires d'un diplôme de docteur en médecine.

3.3 - Les étudiants en psychologie sont autorisés à utiliser les TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE sous réserve que le bon de commande correspondant soit établi par leur professeur.

3.4 - Les TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE qui sont réservés aux catégories de professionnels citées ci-dessus ne pourront en aucun cas être vendus à quiconque ne justifierait pas du diplôme et/ou de la formation requise.

3.5 - Les personnes habilitées à utiliser les TESTS engagent leur responsabilité quant à l'usage qu'elles en font et les ÉDITIONS HOGREFE FRANCE dégagent toute responsabilité en cas de mésusages ou d'exploitations des TESTS par des personnes non qualifiées.

3.6 - En conséquence, le CLIENT doit joindre au moment de la commande à tout bon de commande pour un TEST ÉDITIONS HOGREFE FRANCE réservé à une certaine catégorie de professionnels, une copie du diplôme ou du certificat de formation correspondant dont il est titulaire ou, dans le cas où le CLIENT est une personne morale, dont est titulaire le préposé du CLIENT désigné comme futur utilisateur du TEST commandé. Les organismes publics ou privés sont priés de spécifier sur leur commande les noms, coordonnées et qualifications des praticiens chargés de l'administration des TESTS et d'envoyer une copie du diplôme ou du certificat de formation des dites personnes.

4. DONNÉES PERSONNELLES

4.1 - Les informations recueillies, notamment dans le cadre de l'article 3 des présentes Conditions Générales de Vente, font l'objet d'un traitement informatique destiné aux besoins internes des ÉDITIONS HOGREFE FRANCE. Les destinataires des données sont les ÉDITIONS HOGREFE FRANCE.

4.2 - Lorsque le CLIENT n'est pas l'utilisateur des TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE, le CLIENT certifie par l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente avoir reçu le consentement préalable de l'utilisateur concernant la communication de ses données personnelles, et notamment son nom, ses coordonnées (et notamment son adresse e-mail) et ses qualifications professionnelles, dans le cadre de la commande des TESTS par le CLIENT. Le CLIENT s'engage à fournir aux ÉDITIONS HOGREFE FRANCE l'adresse e-mail de l'utilisateur des TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE, afin que celles-ci puissent l'informer de ses droits conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978.

4.3 - Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, la personne concernée par la remise aux ÉDITIONS HOGREFE FRANCE de ses données personnelles bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui la concernent, qu'elle peut exercer en vous adressant à Editions Hogrefe France, service marketing, 2 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris, contact@hogrefe.fr

4.4 - Celle-ci peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

5. COMMANDES

5.1 - Toute commande est formalisée par un bon de commande daté et signé par le CLIENT et comportant les indications suivantes :

- le numéro CLIENT (le cas échéant) ;
- le nom et les coordonnées (dont l'adresse e-mail) de l'utilisateur si la commande est passée par une personne morale, privée ou publique ;
- le nom exact du TEST commandé, les quantités et, le cas échéant, la forme désirée ;
- le code article du TEST commandé.

5.2 - Le bon de commande doit être adressé aux ÉDITIONS HOGREFE FRANCE par courrier ou par télécopie et avec, le cas échéant, une photocopie du diplôme ou du certificat de formation cité à l'article 3 dont la remise aux ÉDITIONS HOGREFE FRANCE est une condition préalable à l'acceptation de toute commande.

5.3 - Le contrat n'est conclu entre le CLIENT et les ÉDITIONS HOGREFE FRANCE qu'à compter de la réception par ce dernier du bon de commande accompagné de tous les documents requis.

5.4 - Les ÉDITIONS HOGREFE FRANCE se réservent le droit de refuser toute commande d'un CLIENT qui ne serait pas à jour de ses paiements à leur égard.

6. PRIX

6.1 - Les prix facturés correspondent au tarif en vigueur à la date de la réception de la commande par les ÉDITIONS HOGREFE FRANCE.

6.2 - Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée.

Une participation forfaitaire aux frais d'expédition est facturée au CLIENT.

7. FACTURES - CONDITIONS DE PAIEMENT

7.1 - La facture est émise à la date d'expédition. Elle est payable comptant par chèque bancaire à la date de réception.

7.2 - Les CLIENTS de l'Union Européenne sont priés d'indiquer leur numéro de TVA intracommunautaire.

7.3 - Toutes commissions et charges bancaires, ainsi que toutes les taxes, droits et autres coûts et frais fiscaux, de quelque nature que ce soit, imposables au titre de la vente des TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE, sont à la charge du CLIENT.

7.4 - Tout retard de paiement entraînera, après mise en demeure, l'application d'un intérêt correspondant à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, sans préjudice du droit des ÉDITIONS HOGREFE FRANCE de se prévaloir de l'article 11 ci-dessus.

7.5 - Depuis le 1er janvier 2013, tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (C. com. art. L441-6, l-al. 12 et D 441-5 ; BRDA 6/12 inf. 27 n°3 et BRDA 19/12 inf.25).

7.6 - La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) précise les conditions d'application de cette disposition :

- l'indemnité doit être versée en cas de retard de paiement de toute créance dont le délais commence à courir après le 1er janvier 2013, même si cette créance est due en application d'un contrat conclu antérieurement ;
- le montant de l'indemnité ne doit pas être inclus dans la base de calcul des pénalités de retard ;
- l'indemnité n'est pas soumise à la TVA puisqu'elle a pour objet de réparer le préjudice subi par le créancier du fait du paiement tardif.

(Note d'information DGCCRF n°2012-167 du 29 novembre 2013.)

8. LIVRAISON - TRANSFERT DES RISQUES

8.1 - Les délais de livraison spécifiés par les ÉDITIONS HOGREFE FRANCE n'ont qu'une valeur indicative. En conséquence, le CLIENT n'aura le droit ni d'annuler la commande ni de réclamer des dommages-intérêts en cas de retard de livraison.

8.2 - Les TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE sont expédiés aux risques et périls du CLIENT.

9. RÉCLAMATIONS

9.1 - Toute réclamation concernant un défaut ou une quelconque non-conformité des TESTS livrés par rapport aux TESTS commandés ou au bon de livraison, doit être adressée aux ÉDITIONS HOGREFE FRANCE par lettre recommandée avec accusé de réception dans les cinq (5) jours qui suivent la livraison des TESTS concernés.

9.2 - Les ÉDITIONS HOGREFE FRANCE remédieront dans les plus brefs délais, et à leurs frais, et à leurs frais, à tout défaut ou autre non-conformité qui leur aura été signalé dans le délai indiqué ci-dessus, sous réserve que ledit défaut ou ladite non-conformité soient survenus au cours du transport.

10. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

10.1 - Les ÉDITIONS HOGREFE FRANCE conservent la propriété des TESTS vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal plus les intérêts de retard, le cas échéant. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des TESTS vendus.

10.2 - Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au CLIENT des risques de perte ou de détérioration des TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE à compter de leur expédition.

11. EXONERATION DE RESPONSABILITÉ

Les ÉDITIONS HOGREFE FRANCE ne sont en aucun cas responsables des dommages, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient résulter de l'utilisation des TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE.

12. CLAUSE RÉSOLOUTOIRE

En cas de manquement du CLIENT à l'une quelconque de ses obligations, et notamment à défaut de communication par le CLIENT des qualifications de l'utilisateur telles que définies à l'article 3 des présentes Conditions Générales de Vente, les ÉDITIONS HOGREFE FRANCE se réservent le droit de résilier immédiatement toute commande dix (10) jours après une mise en demeure de remédier audit manquement, adressée au CLIENT par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

13. LITIGES

13.1 - Les présentes conditions générales de ventes et les ventes qu'elles régissent sont soumises au droit français.

13.2 - Tout litige relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la réalisation d'une commande ou une vente de TESTS ÉDITIONS HOGREFE FRANCE, et quel que soit le lieu de livraison, relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.